



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Le Sous-Directeur général pour la culture p.i.

Aux organisations
non gouvernementales accréditées pour
assurer des fonctions consultatives
auprès du Comité intergouvernemental
de sauvegarde du patrimoine culturel
immatériel

21 SEP. 2017

Réf.: CLT/CCS/CRE/ITH/17/7448

Objet: Douzième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (République de Corée, île de Jeju, du 4 au 9 décembre 2017)

Madame/Monsieur,

Au nom de la Directrice générale, j'ai le plaisir d'inviter votre organisation à la douzième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui se tiendra au Centre international des congrès de Jeju - (ICC Jeju), île de Jeju, République de Corée, du 4 au 9 décembre 2017.

Cette session du Comité sera précédée d'une cérémonie d'ouverture organisée par le pays hôte le 3 décembre 2017, au Event Hall, ICC Jeju à 18 heures. Tous les participants à la session sont invités à y participer.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire pour cette session. Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour seront publiés sur le site Internet de la Convention <https://ich.unesco.org/fr/12com> au plus tard le 6 novembre 2017, dans les deux langues de travail du Comité (français et anglais - article 42 du Règlement intérieur du Comité). Les informations générales concernant les dispositions pratiques pour la session seront également disponibles sur le même site.

Dans un souci de préservation de l'environnement et afin de réduire les coûts, les versions papier de ces documents ne seront pas fournies. Vous voudrez bien noter que les débats seront retransmis par audiocast et vidéocast et pourront être suivis en temps réel sur le site Internet de la Convention indiqué ci-dessus.

Les frais des participants sont à la charge de l'organisation qu'ils représentent. Les coûts de participation de représentants d'organisations non gouvernementales de pays en développement peuvent toutefois être pris en charge par le Fonds du patrimoine culturel immatériel, dans la limite des ressources disponibles. Le Fonds ne pourra considérer qu'une seule demande de prise en charge par organisation.

.../...

Le Secrétariat requiert un délai d'au moins huit semaines avant le début de la session pour traiter les demandes d'assistance. Par conséquent, j'invite les organisations non gouvernementales éligibles à envoyer leur demande de prise en charge à l'adresse électronique du Secrétariat (ichmeetings@unesco.org) dès que possible. Les demandes reçues avant le 6 octobre 2017 seront considérées comme prioritaires. Ces demandes doivent être accompagnées du curriculum vitae de l'expert(e) proposé(e), une copie numérisée de son passeport en cours de validité et de son itinéraire de voyage proposé.

Pour toute demande concernant le visa ou toute autre formalité pour entrer sur le territoire de la République de Corée, les participants sont invités à contacter directement l'ambassade ou le consulat de la République de Corée dans leur pays. La présente lettre, accompagnée d'une lettre de votre part mentionnant les noms des représentants de votre organisation, pourra être utilisée pour la demande de visa. Au cas où votre pays ne disposerait pas de représentation diplomatique de la République de Corée, je vous conseille d'envoyer votre demande à l'adresse électronique du Secrétariat de la Convention indiquée ci-dessus. Le Secrétariat transmettra les requêtes en question au pays hôte. Cependant, je tiens à vous rappeler que l'octroi des visas relève de la seule décision des autorités de la République de Corée.

Je vous saurais gré de bien vouloir confirmer la participation de votre organisation à cette session du Comité, en vous inscrivant en ligne dès que possible sur le site Internet de la Convention. En cas de difficultés techniques, veuillez adresser un courriel au Secrétariat.

Comme il est d'usage, un forum des organisations non gouvernementales se tiendra la veille de l'ouverture de la session, le dimanche 3 décembre 2017. Toute information complémentaire sur l'ordre du jour de cette réunion sera disponible à l'adresse <http://www.ichngoforum.org/>.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier de l'intérêt et du soutien que vous portez à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.


PP Francesco Bandarin

P.J. : Ordre du jour provisoire

cc. Président du Comité intergouvernemental
Délégation permanente de la République de Corée auprès de l'UNESCO